



**DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES**

## **BOFIP-RHO-13-0589 du 04/09/2013**

Délégation de signature du 4 septembre 2013

DELEGATION DE SIGNATURE – DIRCOFI ILE DE FRANCE EST

**Direction de contrôle fiscal ILE DE FRANCE EST**

### **RÉSUMÉ**

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO-13-0554 du 05/07/2013

L'administratrice générale des finances publiques, chargée de la direction de contrôle fiscal ILE DE FRANCE EST

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R\* 247-4 et suivants ;

**Arrête :**

**Article 1<sup>er</sup>**

**Délégation de signature est donnée à Mme Patricia FROMAGEOT, Administratrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, **sans limite de montant** ;

2° en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Délégation de signature est donnée à M. Pierre BERNARD, Administrateur civil hors classe, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, **sans limite de montant** ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Article 2**

**Délégation de signature est donnée à Mme Françoise GUICHARNAUD, Administratrice des Finances publiques adjointe, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, **sans limite de montant** ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

### Article 3

**Délégation de signature est donnée à :**

- **M. Gael BRENAUT, Administrateur des Finances publiques adjoint,**
- **M. Fabrice FONTAINE, Administrateur des Finances publiques adjoint,**
- **Mme Nadia HIMPENS, Administratrice des Finances publiques adjointe,**
- **Mme Isabelle MOSCONI, Administratrice des Finances publiques adjointe,**
- **M.Olivier STEFANINI, Administrateur des Finances publiques adjoint,**

à l'effet de signer :

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, **sans limite de montant** ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

### Article 4

**Délégation de signature est donnée à Mme Josiane NELLO, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 500 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Délégation de signature est donnée à M. Stéphane GAUTHEY, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 500 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Délégation de signature est donnée à Mme Geneviève BUGAUD, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 500 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 200 000 € ;

**Article 5**

**Délégation de signature est donnée à Mme Christine ALEXANDRE, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Olivier ALLIX, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Sandrine BARCELO, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Stéphane BESNARD, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Guillaume CAHOREAU, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Cyril CHATARD, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Catherine DEFONTAINES, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Valérie DEPROST, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Jean-Michel DESCAMPS, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Cédric DUFOURT, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Matthieu GUINARD, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Joelle HAAS, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Magali LANDES, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Boris LANDSPURG, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Yannick LAMARQUE, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Olivier LEBLEU, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Stéphanie LOMBARDI, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Marlyse LY, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Christine MAZURELLE, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Géraldine MAHAUT, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Nathalie MOYER, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Fabien MUSSAT, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Hughes PIERRE, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Mme Marie-France PROSPERT, Inspectrice principale des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Arnaud RAGEL, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Nicolas SAVARY, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Martial POMMIER, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Stéphane SYLVAIN, Inspecteur principal des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Philippe BOUSQUET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à M. Patrick LARROUDE, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, les décisions portant admission totale ou partielle ou rejet des réclamations, les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 100 000 € ;

#### **article 6**

**Délégation de signature est donnée à Kheira BENAMA, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;



**Délégation de signature est donnée à Sylvie BODIOU, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Anne BONNAFFOUS, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Stéphanie CLAVEAUX, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Otance DOMITIEN IGNAN DOBOU, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Céline DURVEL, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Florian GAUTHIER, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Michel IROUDAYARADJOU, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Laetitia JEULIN, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Pacien JOUSSET, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Julie MIGNARD, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Muriel NEDELEC, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Sylvie OSTENGO, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Linda OUSSADI, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Jean-Pierre SOM NDES, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Christophe STEFANI, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 150 000 € pour les admissions et 250 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

**Délégation de signature est donnée à Jean-Noel VALLEAUX, Inspecteur des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 200 000 € pour les admissions et 400 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

3° de présenter devant les juridictions administratives ou judiciaires des requêtes, mémoires, conclusions ou observations.

**Délégation de signature est donnée à Donia ZERRARI, Inspectrice des Finances publiques, à l'effet de signer :**

1° en matière de **contentieux** fiscal d'assiette, concernant les décisions de dégrèvement ou de restitution d'office des réclamations, dans la limite de 50 000 € pour les admissions et 100 000 € pour les rejets ;

2° en matière de **gracieux** fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 50 000 € ;

#### **Article 7**

La présente délégation sera publiée au bulletin officiel des Finances publiques, section ressources humaines et organisation.

L'ADMINISTRATRICE GENERALE DES FINANCES  
PUBLIQUES,

MARTINE MEUNIER

BOFiP  
Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Bruno Bézard

ISSN 2268-00756